

Exercice 2010 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 11 juin 2009, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Comptabilité

1) Emprunt 2010 : Signature de contrats de prêts avec la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté et Dexia Crédit Local

Afin d'assurer le financement d'une partie de ses investissements 2010 et compte tenu des conditions financières actuelles particulièrement attractives, la Ville de Besançon a contracté trois prêts à taux fixe auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté et Dexia Crédit Local.

A/ Emprunt Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

- Montant : 2 000 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Fixe 3,19 % trimestriel sur la durée totale du prêt (taux fixe résultant de la cotation de marché du 26 mai 2010)
- Base de calcul des intérêts : exact / 360
- Echéances : trimestrielles
- Date de départ de l'amortissement : 25 juin 2010
- Date de 1^{ère} échéance : 25 septembre 2010
- Date de dernière échéance : 25 juin 2025
- Amortissement du capital : Progressif avec un taux de progressivité de 4 %.

Le prêt a été encaissé le 25 juin 2010 à l'imputation 16.01.1641.20200.

B/ Emprunts Dexia Crédit Local

Ces prêts à taux fixes préférentiels ont été proposés dans le cadre de l'opération «Plan de relance professionnel BTP 2009» dans laquelle Dexia Crédit Local s'est engagé aux côtés des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

a) Financement des travaux de bâtiment

- Montant : 1 650 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 3,04 % l'an
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Echéances d'amortissement : Périodicité trimestrielle
- Echéances d'intérêts : Périodicité trimestrielle

- Mode d'amortissement : Echéances constantes
- Remboursement anticipé : Autorisé avec une indemnité actuarielle.

b) Financement des travaux publics

- Montant : 1 350 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 3,04 % l'an
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Echéances d'amortissement : Périodicité trimestrielle
- Echéances d'intérêts : Périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : Echéances constantes
- Remboursement anticipé : Autorisé avec une indemnité actuarielle.

Les deux prêts ont été encaissés le 23 juillet 2010 à l'imputation 16.01.1641.20200.

2) Signature de deux contrats de prêts avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon

La Caisse d'Allocations Familiales de Besançon a accordé à la Ville de Besançon par deux conventions en date du 10 juin 2010 des aides financières sous forme de subventions et de prêts sans intérêts pour les opérations suivantes :

a) Construction d'une crèche rue d'Artois

Une somme de 500 000 € a été allouée à la Ville et répartie comme suit :

- 419 000 € au titre des subventions (40 800 € au titre des fonds propres auxquels s'ajoutent 378 200 € au titre des fonds du plan crèche pluriannuel d'investissement)

- 81 000 € au titre d'un prêt sans intérêts remboursable en dix échéances annuelles et constantes de 8 100 €. La première de ces annuités sera exigible au plus tard dans les deux mois suivant le versement du solde de l'aide financière, soit en décembre 2012.

Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.16818.3605-D.20200.

b) Création d'un multi-accueil aux Clairs-Soleils

Une somme de 357 400 € a été allouée à la Ville et répartie comme suit :

- 279 400 € au titre des subventions (39 000 € au titre des fonds propres auxquels s'ajoutent 240 400 € au titre des fonds du plan crèche pluriannuel d'investissement)

- 78 000 € au titre d'un prêt sans intérêts remboursable en dix échéances annuelles et constantes de 7 800 €. La première de ces annuités sera exigible au plus tard dans les deux mois suivant le versement du solde de l'aide financière, soit en décembre 2012.

Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.16818.3606.20200.

II - Régies de recettes

- Création d'une régie de recettes auprès de l'Union des Commerçants afin de lui permettre l'encaissement des droits d'occupation du domaine public pour le compte de la Ville de Besançon lors des braderies d'été et d'automne

- Création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public lors des manifestations annuelles des Instants Gourmands et du Marché de Noël.

III - Conventions

- **Convention d'utilisation du local du grand abri dans la Forêt de Chailluz** - Convention passée avec l'association MJC Palente-Orchamps pour l'utilisation du local du Grand Abri situé au hameau des Grandes Baraques en Forêt de Chailluz pour accueillir un centre de loisirs du 5 juillet au 27 août 2010. Cette utilisation est consentie à titre gratuit.

- **Convention tripartite de partenariat portant sur une prestation de gobelets réutilisables entre la Ville de Besançon, ECOCUP et le CHAT** - Convention passée entre la Ville de Besançon, la Société ECOCUP et le CHAT de Besançon pour l'utilisation et la gestion de gobelets réutilisables lors des manifestations et événements organisés par la Ville de Besançon.

La gestion logistique des gobelets est assurée par le CHAT, la Société ECOCUP prenant en charge la fabrication, le lavage et séchage des gobelets, la formation du personnel du CHAT.

Le principe général utilisé est le recours à la consigne (1 €) lors de la distribution de la boisson, la consigne étant soit restituée lors du retour du gobelet, soit conservée si le consommateur souhaite garder son gobelet comme objet de collection ou pour son usage personnel.

La rémunération de la prestation s'effectue sur le nombre de gobelets non restitués après la manifestation.

- **Convention avec l'Office National des Forêts pour la gestion, l'entretien et l'accueil en forêts communales de Besançon** - Avenant d'actualisation 2010 pour réactualiser les modalités financières.

- **Convention pour travaux à caractère pédagogique entre la Ville de Besançon et le Lycée François-Xavier** - Cette convention a pour objet de préciser les conditions pour la réalisation de chantiers d'entretien ou de valorisation d'espaces naturels et de petit patrimoine culturel.

IV - Contentieux

- **Affaire SARL BONNET Ambulances** - Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'une assignation à comparaître devant le Tribunal de Grande Instance de Besançon suite au titre exécutoire d'un montant de 31 301,77 € émis par la Ville le 28 mai 2010 et correspondant aux frais de raccordement de la société au réseau de chauffage urbain.

La société estime qu'elle n'est pas concernée par ce titre exécutoire et demande au Tribunal de l'annuler. Elle sollicite également la condamnation de la Ville à lui verser la somme de 800 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

- **Affaire Association Club Canin Thisien** - Défense des intérêts de la Ville dans le cadre d'une assignation à comparaître devant le Tribunal d'Instance de Besançon. L'association, qui a payé la taxe foncière afférente à un bâtiment qu'elle a construit sur le terrain communal des Prés de Vaux dans le cadre d'une convention d'occupation, estime que la Ville s'est enrichie à son détriment.

Elle sollicite le remboursement d'une somme de 4 406 € correspondant au paiement de la taxe foncière aux lieu et place de la Ville, propriétaire du bâtiment, pour les années 2002 à 2008, ainsi que l'allocation d'une somme de 1 500 € à titre de préjudice moral.

V - Marchés de fournitures et services compris entre 90 000 € HT et 300 000 € HT et marchés de travaux compris entre 90 000 € HT et 5 150 000 € HT

Objet du marché	Date du marché	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Parc Auto et Logistique Acquisition de balayuses compactes aspiratrices Lot 1 : Acquisition de balayuses aspiratrices compactes de 4 m ³ à déplacement rapide (mini 1-maxi 2) Lot 2 : Acquisition de balayuses aspiratrices compactes de 4 m ³ à déplacement rapide équipées d'une fonction lavage (mini 1 - maxi 2) Acquisition d'un véhicule poids lourd et d'une tribenne	09/08/2010 09/08/2010 03/06/2010	Société EUROVOIRIE 60300 Senlis Société EUROVOIRIE 60300 Senlis Besançon Poids Lourds rue Dennis Gabor 25050 Besançon	121 500 € HT unitaire 127 750 € HT unitaire 79 700 € HT
Urbanisme et Habitat Projet d'aménagement des Vaîtes Mission de Conseil et d'Assistance au Maître d'Ouvrage en matière d'urbanisme portant à la fois sur les espaces publics et les espaces paysagers ou naturels, ainsi que sur les programmes bâtis	26/07/2010	Atelier GREThER 173 rue de Charenton 75012 Paris	168 500 € HT Il est fixé un montant prévisionnel maximum de 175 000 € HT pour ces prestations à réaliser en application des bons de commande
Grands Travaux Contrôle de réception et d'état de réseaux d'assainissement Marché à bons de commande Boulevard Diderot - avenue Droz Construction de 2 collecteurs d'assainissement Ø 2000 ET Ø 500	31/05/2010 29/07/2010	SATER BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 21000 Dijon SADE CGTH 21800 Chevigny-Saint-Sauveur	63 000 € HT (montant maximum annuel) Marché reconductible sur 3 ans Lot 1 : 1 248 108,40 € HT Lot 2 : 1 184 343,70 € HT Lot 3 : 1 195 084 € HT
Eau et Assainissement Renouvellement des conduites d'eau potable et des branchements plomb des rues Arrachart et Brochet - Extension d'un réseau d'assainissement rue Brochet avec branchement individuel sentier de l'Aiguille	07/06/2010	SARL HEITMANN et Fils 25410 Velesmes Essarts	98 493,50 € HT

VI - Avenants < 10 % aux marchés de fournitures, services et travaux

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les procédures formalisées)
<p>Grands Travaux</p> <p>SMAC Construction de la Scène des Musiques Actuelles Lot 1 : aménagements extérieurs Avenant 1 : travaux de plantations</p>	<p>ALBIZZIA 25170 Ruffey-le-Château</p>	<p>953 984,80 € HT</p>	<p>+ 43 142,25 € HT</p>	<p>Pas de CAO</p>
<p>Architecture et Bâtiments</p> <p>Station de pompage de la Malate Ravalement de façades Lot 4 (charpente métallique, serrurerie) Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires</p>	<p>OBLIGER 25480 Miserey</p>	<p>184 231,84 € TTC</p>	<p>+ 11 140,74 € TTC</p>	<p>Pas de CAO</p>
<p>Citadelle de Vauban Aménagement de la Communication 110 Lot 2 : Maçonnerie - Pierre de taille Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires et prolongation du délai d'exécution</p>	<p>PATEU & ROBERT 25000 Besançon</p>	<p>104 648,00 € TTC</p>	<p>+ 1 982,85 € TTC</p>	<p>Pas de CAO</p>
<p>Citadelle de Vauban Aménagement de la Communication 110 Lot 4 : Electricité Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires</p>	<p>CEGELEC 25000 Besançon</p>	<p>99 327,80 € TTC</p>	<p>+ 8 772,38 € TTC</p>	<p>Pas de CAO</p>
<p>Kursaal Accessibilité à la scène Lot 1 : Maçonnerie - Démolition Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires</p>	<p>CHAILLET 70150 Marnay</p>	<p>16 733,25 € TTC</p>	<p>+ 1 640,91 € TTC</p>	<p>Pas de CAO</p>

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les procédures formalisées)
Complexe Sportif des Torcols Remplacement de l'éclairage et mise en place d'un plafond chauffant électrique Avenant n° 1 : Travaux en moins-value	EPE 25303 Pontarlier	24 220,42 € TTC	- 2 651,42 € TTC	Pas de CAO
Maternelle Champagne Réhabilitation Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires	BTT 25000 Besançon	33 780,33 € TTC	+ 2 821,20 € TTC	Pas de CAO
Eau et Assainissement Renouvellement des conduites d'eau potable et des branchements plomb des rues Arrachart et Brochet, extension du réseau d'assainissement rue Brochet avec branchement individuel sentier de l'Aiguille Avenant n° 1 : prolongation de délai et travaux supplémentaires en raison de la vétusté de la conduite et de la non tenue du terrain en place	SARL HEITMANN et Fils 25410 Velesmes Essarts	98 493,50 € HT	+ 5 176 € HT	Pas de CAO

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, donne acte de ce bilan à M. le Maire.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2010.